

Le rôle clé des enseignants face au shadow IA : former, alerter et responsabiliser



Dans l'ombre des services informatiques, une pratique se généralise : le **shadow IA (ou Intelligence artificielle fantôme, IA de l'ombre)**. Ce phénomène se manifeste lorsque des salariés utilisent des solutions d'IA générative en dehors des cadres définis par leur entreprise.

Prenons trois exemples :

- ➡ un conseiller bancaire copie les détails d'un dossier client dans un outil d'IA pour obtenir une recommandation d'investissement. Sans le savoir, il expose des informations financières sensibles, des historiques de transactions et des données personnelles sur des serveurs externes non contrôlés par la banque, créant un risque de fuite ou d'utilisation abusive.
- ➡ un contrôleur de gestion téléverse un tableau financier dans une IA pour générer des prévisions. Il risque alors de rendre accessibles des données stratégiques (marges, coûts, objectifs) qui pourraient fuiter hors de l'entreprise.
- ➡ un assistant RH copie des CV et des évaluations internes dans un outil d'IA pour comparer des profils. Sans le savoir, il expose des données personnelles sensibles (identité, parcours, appréciations) sur des plateformes externes, en violation potentielle du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Les outils d'IA génératives, souvent gratuits ou peu coûteux, boostent la productivité individuelle, mais exposent les entreprises à des risques majeurs : fuites de données, non-conformité légale, biais algorithmiques, ou dépendance à des outils non maîtrisés. Selon les dernières études, près de **40 % des employés** ont déjà recours à l'IA de l'ombre, souvent par méconnaissance ou pour gagner du temps. Or, cette pratique peut également contrevenir aux obligations issues du contrat de travail, notamment au devoir de confidentialité et à l'obligation de loyauté du salarié.

Face à cette réalité, les enseignants ont un rôle important à jouer pour préparer les futurs professionnels à une utilisation responsable de l'IA.

1. Définir et contextualiser le shadow IA

Il est essentiel d'**expliquer clairement** aux étudiants ce qu'est le shadow IA, son ampleur et ses dangers :

Les risques associés au shadow IA sont multiples :

- ➡ **Sécurité des données** : Les informations sensibles (clients, projets, stratégies) peuvent être exposées à des fuites ou à des cyberattaques, surtout si les outils utilisés ne respectent pas le RGPD ou d'autres réglementations.
- ➡ **Conformité légale** : L'utilisation de données personnelles ou confidentielles via des plateformes tierces peut entraîner des sanctions lourdes : amendes administratives prévues par le Règlement général sur la protection des données (RGPD), atteinte au secret des affaires, responsabilité contractuelle), mais également des conséquences disciplinaires pour le salarié en cas de manquement à son obligation de loyauté ou de violation des règles internes.
- ➡ **Qualité et fiabilité** : Les résultats générés par des IA non maîtrisées peuvent être erronés, biaisés, ou non adaptés aux standards de l'entreprise.
- ➡ **Dépendance invisible** : Les équipes peuvent devenir dépendantes d'outils externes, rendant leur travail opaque et difficile à auditer.

2. Sensibiliser aux risques et aux opportunités

Les enseignants doivent **démystifier** l'IA et ses usages, en expliquant clairement ce qu'est le shadow IA, ses dangers (fuites de données, non-conformité, biais algorithmiques) et ses limites. Il s'agit de montrer que si l'IA peut être un levier de productivité, son utilisation non maîtrisée peut avoir des conséquences graves pour une entreprise ou une organisation.

Le recours au shadow IA peut engager la responsabilité du salarié à plusieurs titres :

- ➔ Manquement à l'obligation de loyauté : l'utilisation d'un outil d'IA non autorisé peut constituer une faute si elle viole le règlement intérieur, contourne les règles de sécurité ou expose des données confidentielles.
- ➔ Sanctions disciplinaires : selon la gravité des faits : avertissement, blâme, mise à pied, voire licenciement pour faute simple ou grave — notamment en cas de divulgation de données sensibles ou de non-respect délibéré des consignes.
- ➔ Atteinte à la confidentialité et au secret des affaires : la transmission d'informations stratégiques à une plateforme externe peut violer une clause de confidentialité ou les règles internes de cybersécurité.
- ➔ Risque lié aux données personnelles : l'utilisation d'une IA avec des données personnelles peut placer l'entreprise en non-conformité avec le Règlement général sur la protection des données (RGPD) et exposer le salarié à des sanctions disciplinaires en cas de manquement caractérisé.

Proposition pédagogique : Organiser des études de cas sur des fuites de données liées à l'utilisation non autorisée d'outils d'IA, ou rechercher les conséquences juridiques ou disciplinaires pour le salarié.

3. Former à une utilisation responsable et critique

Plutôt que d'interdire, les enseignants peuvent **former les étudiants à une utilisation éclairée** :

- ➔ **Vérifier la source et la fiabilité** des outils utilisés.
- ➔ **Comprendre les conditions d'utilisation** (RGPD, propriété intellectuelle, etc.).
- ➔ **Évaluer la qualité et la pertinence** des résultats générés par l'IA.
- ➔ **Savoir quand et comment** utiliser ces outils dans un cadre professionnel.

Proposition pédagogique : Intégrer des modules sur la rédaction des prompts dans les cursus, avec des exercices pratiques d'analyse critique d'outils d'IA.

4. Encourager la transparence et la conformité

Les enseignants peuvent **promouvoir une culture de la transparence** en insistant sur l'importance de :

- ➔ **Déclarer** l'utilisation d'outils d'IA dans les travaux académiques ou professionnels.
- ➔ **Respecter les règles** en vigueur dans les entreprises ou les institutions.
- ➔ **Signaler** les usages non autorisés ou douteux.

Outils : Mettre en place des chartes d'utilisation de l'IA dans les projets étudiants, ou des simulations de « politiques d'entreprise » sur l'IA, utiliser des pictogrammes indiquant le degré d'utilisation d'IA dans la production.

5. Préparer aux enjeux futurs du monde professionnel

Enfin, les enseignants doivent **anticiper les attentes des employeurs** :

- ➔ **Expliquer** comment les entreprises gèrent (ou devraient gérer) le shadow IA.
- ➔ **Montrer** comment proposer des solutions d'IA sécurisées et conformes en interne.
- ➔ **Former** à la veille technologique pour rester informé des évolutions et des bonnes pratiques.

Proposition pédagogique : Faire travailler les étudiants sur la rédaction d'une « politique d'utilisation de l'IA » pour une entreprise fictive.

En conclusion, les enseignants ne sont pas seulement des transmetteurs de savoir, mais des **acteurs clés** dans la prévention des risques liés au shadow IA. Leur rôle est d'armer les étudiants pour qu'ils deviennent des utilisateurs **responsables, critiques et proactifs** face à ces nouveaux outils, et ainsi contribuer à une adoption sécurisée et éthique de l'IA dans le monde professionnel.

Pour aller plus loin :

[Qu'est-ce que le shadow ia et quel est son impact en entreprise ? \(TPE Actu, 2025\),https://tpeactu.fr/2025/01/31/shadow-ai-definition/](https://tpeactu.fr/2025/01/31/shadow-ai-definition/)

[Shadow AI : Quand l'IA se faufile dans les entreprises \(Centaure Marketing IA, 2025\) https://www.centaure-marketing-ia.fr/blog-tsunami-ia-marketing-intelligence-artificielle-ai/shadow-ai](https://www.centaure-marketing-ia.fr/blog-tsunami-ia-marketing-intelligence-artificielle-ai/shadow-ai)

[Shadow AI : Qu'est-ce que c'est ? Quels enjeux ? https://datascientest.com/shadow-ai-tout-savoir](https://datascientest.com/shadow-ai-tout-savoir)

[L'usage quotidien de l'IA par les salariés français bondit de 363 % en seulement six mois https://www.salesforce.com/fr/news/press-releases/2025/07/15/lusage-quotidien-de-lia-par-les-salaries/](https://www.salesforce.com/fr/news/press-releases/2025/07/15/lusage-quotidien-de-lia-par-les-salaries/)

[Cadre d'usage de l'IA en éducation \(Ministère de l'Éducation nationale\) https://www.education.gouv.fr/cadre-d-usage-de-lia-en-education-450647](https://www.education.gouv.fr/cadre-d-usage-de-lia-en-education-450647)